Le TPIR transfère pour la première fois un accusé au Rwanda

@rib News, 20/04/2012 â€“ Source AFPLe Tribunal pÃ©nal international pour le Rwanda (TPIR) a pour la premiÃ¨re fois transfÃ©rÃ© Ã Kigali, jeudi 19 avril, un accusÃ© du gÃ©nocide de 1994, le pasteur Jean Uwinkindi, selon l'avocat de l'accusÃ© Â«Â On vient de m'apprendre qu'il a dÃ©jÃ pris l'avion pour KigaliÂ Â», affirme MaÃ®tre Claver Sindayigaya. Jean Uwinkindi, arrÃªtÃ© le 30 juin 2010 en Ouganda, est poursuivi pour gÃ©nocide, extermination et crimes contre l'humanitÃ©. L'accusation lui reproche d'avoir dirigÃ© plusieurs attaques contre les Tutsi rÃ©fugiÃ©s dans sa propre paroisse de Kayenzi, en avril 1994. Le TPIR avait annoncÃ© en juin dernier son renvoi devant la justice de Kigali, une dÃ©cision alors inÃ©dite Ã laquelle le pasteur a jusqu'au bout tentÃ© de s'opposer. L'accusÃ© estimait qu'il ne pourrait bÃ©nÃ©ficier d'un procÃ¨s Ã©quitable dans sc pays d'origine.Mardi, son avocat Me Sindayigaya a ainsi dÃ©posÃ© une motion dÃ©nonÃ§ant les conditions dans lesquelles se dÃ©roule, Ã Kigali, un autre procÃ¨s. Il s'agit de l'opposante rwandaise Victoire Ingabire, prÃ©sidente d'une formation d'opposition non reconnue par le rÃ©gime du prÃ©sident Paul Kagame.Victoire Ingabire est notamment poursuivie pour complicitÃ© de terrorisme, propagation de l'idÃ©ologie du gÃ©nocide et atteinte Ã la sÃ»retÃ© intÃ©rieure de l'Etat. L'opposant dÃ©cidÃ© de boycotter son procÃ¨s pour protester contre la dÃ©cision de ses juges d'Ã©courter l'audition d'un tÃ©moin Ã dÃ©charge.Jusqu'en juin 2011, le TPIR avait lui-mÃªme refusÃ© plusieurs demandes de renvoi formulÃ©es par Kigali, estimant aussi que le pays ne remplissait pas les conditions pour des procÃ¨s Ã©quitables. La juridiction internationale a changÃ© de position aprÃ¨s une sÃ©rie de rÃ©formes judiciaires mises en oeuvre par le Rwanda.Deux autres dossiers ont depuis Ã©tÃ© renvoyÃ©s Ã Kigali, ceux d'un ex-inspecteur de police judiciaire, Fulgence Kayishema, et d'un ancien maire, Charles Sikubwabo. Tous deux sont en fuite.Le transfert de dossiers vers des juridictions nationales fait partie de la stratÃ©gie de fin de mandat du TPIR. Le tribunal, basÃ© Ã Arusha dans le nord de la Tanzanie, s'est engagÃ© Ã terminer ses procÃ¨s de premiÃ¨re instance fin juin cette annÃ©e et les appels fin 2014.